



ARRETE DE CIRCULATION
N° AC 2023-4

Le Maire de la Commune de ST ERME OUTRE ET RAMECOURT (Aisne) ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
Vu la demande formulée en date du 28 mars 2023 par l'entreprise PRESTA POSE représentée par Monsieur Nicolas CHENU ;
Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de repose d'un pylône de téléphonie avec mise en place d'une nacelle avec calage et panneaux route barrée dans notre commune au niveau de la Ferme Bibrax, effectués par l'entreprise LOXAM ACCES 2 Rue de la Fenaison 51110 CAUREL, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour permettre le déroulement des travaux prévus dans le bon ordre et en toute sécurité ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Mercredi 26 avril 2023 de 8h00 à 17h00 la route sera barrée, et aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux devant la Ferme Bibrax dans la commune de Saint-Erme Outre et Ramecourt (Aisne) pour permettre le déroulement des travaux de repose d'un pylône de téléphonie avec mise en place d'une nacelle avec calage et panneaux route barrée.

Article 2 : L'entreprise LOXAM ACCES sera en charge de l'installation et de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Sissonne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 12 avril 2023
Le Maire,
Alain NORMAND.

